

May

Permanence du jeudi 5 décembre 2019 de 17^h00 à 19^h00

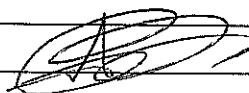
J'ai reçu visite à la permanence

* M^r Alain BACONNAIS

9 Rue de Villars à VANDELICOURT

Prise de connaissance du dossier.

Remarques : Temps trop court pour étude du dossier. Difficultés à trouver sur internet.

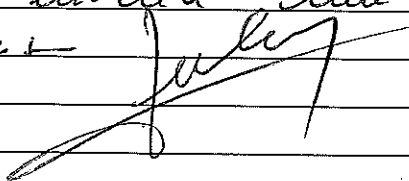


* M^r Alain LECIERCE

11 Grand Rue à VANDELICOURT

M^r Lecierce est une personne connue dans le quartier.

Il approuve la surcote sur lettre avec ses observations.



* M^r Michel HULIN

22, Rue de l'Église 6050 MACHY-MONTI

M^r Hulin est propriétaire de la parcelle n°12 située Rue de l'Église.

Il s'inquiète que cette parcelle ne soit pas incluse en zone U3. Le découpage de cette zone exclut priori si on met cette parcelle en en faisant la zone.

May

Il demande que les ~~elles~~ le décompte de la zone UB
soit cohérent et au plot et de parcelle, ce qui décompte
paraît avoir beau coup plus de sens!
D'autre part le terrain est inabordable

Mr. Hubert demande par ailleurs pourquoi la
zone 14Vh est électrifiée et n'a pas été proposée
dans les zones agricoles proches du zone UB et UB
le long de la Rue Charlotte et des chemins communal
n°207

* Mr. Frédéric MATTE

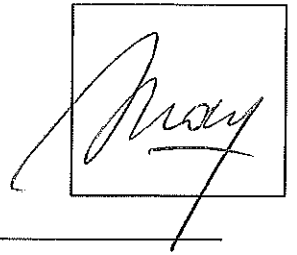
3 Rue de Metz à Vandeli court

Mr. Matte apporte une lettre au nom de son
épouse indiquant la parcelle n°50 n°chemin de Metz
Il souhaite un décompte cohérent incluant cette
parcelle en zone UB
Le complotance est annexée avec le n°1

* Mr. Hervé BULLOT

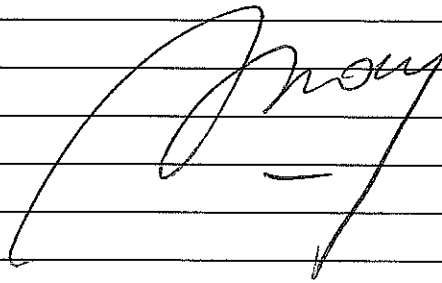
1 Rue du Frome à Vandeli court

est venu prendre connaissance du dossier.
Mr. Bullot n'a donc apporté aucune lettre avec ses
observations.



* Madame BULLOT
 3 Rue du Jeu d'Arc à VANDERLOO
 m'envue avec une seule lettre avec un
 dossier et un
 cette lettre m'arrivée en n°2

Permanence terminée à 19H00



1

Madame Agnès MATTE BULLOT
3, rue de Marest
60490 VANDELICOURT
☎ 03 44 42 24 39
06 79 92 62 98

Vandélicourt, le 1^{er} décembre 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Vandélicourt
Rue de la Mairie
60490 VANDELICOURT

Objet: Demande de maintien d'une parcelle dans son zonage actuel du POS dans le futur PLU.

Monsieur,

Je suis propriétaire d'un terrain rue de Villers, cadastré Z50. Celui-ci avait changé de destination lors de l'établissement du précédent POS ; de ce fait, j'en ai fait l'acquisition en 2009, comme terrain constructible, au prix de terrain à bâtir. Notre projet est d'y construire une maison pour notre retraite. Face à ce terrain, dans ladite rue, il existe des habitations, avec tous les réseaux nécessaires ; c'est ailleurs pour cette raison que ce terrain était devenu constructible, dans le précédent POS.

Je suis d'autant plus étonnée de ce changement de situation, projeté dans le PLU, puisque route de Vignemont, des terrains jusqu'alors non constructibles (dans le précédent POS) le sont devenus, du fait que les réseaux nécessaires sont installés ; avec les habitations construites sur cette même voie. Ce qui fait que ces terrains et le mien sont dans une situation strictement identique. Leur vocation était agricole, ils deviennent constructibles.

Aujourd'hui, je demande que le zonage soit revu de façon plus cohérente, afin que mon terrain garde sa vocation de terrain à bâtir. Je ne puis me défaire de l'idée que ce zonage en rupture avec la politique globale du PLU, par ailleurs, a été délibérément établi dans la perspective de me porter préjudice. C'est à ce type d'abus que l'enquête publique a vocation à remédier.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Commissaire, de porter ma demande pour que celle-ci aboutisse.

Recevez, monsieur, mes sincères salutations.

Agnès Matte


E.A.R.L. de la MOTTE
d'OISEMONT
Capital : 100.000 F.
N° R.C.S. : B 382 242 444
3, Rue du Jeu d'Arc
60490 VANDELICOURT
Tél. : 44 42 52 81

9

Madame BILLOT Denise 3, Rue du Jeu d'ARC 60490
Vandelicourt.

le J 05/12/2019

Objet: Enquête publique
60490 Vandelicourt.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

C'est une bonne chose d'octroyer, par le découpage en différentes zones, de plus de deux hectares de terres cultivées, en terrains constructibles à l'ex-maraîchère, afin d'améliorer sa pension d'exploitante agricole. Il serait souhaitable de penser aux autres agriculteurs en activité ou pensionnés, qui doivent vivre avec une retraite de misère (inférieure au seuil de pauvreté).

Il aurait été charitable de partager ... de mettre la zone formée des numéros cadastraux : 936, 755, 751 et 730 en zone UB ou 1AUh.

Je vous remercie pour votre compréhension.
Cordialement.

